



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Domine SA

Question orale n° 136

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'extreme gravite de la situation de nombreuses entreprises dans le secteur des industries de materiel de travaux publics, liee a la recession economique et a la degradation des travaux publics. Il attire particulierement son attention sur l'entreprise Domine SA dont le siege social se trouve a Naintre, pres de Chatellerault (Vienne), cedee en 1990 par le groupe Elf a la Sofilding, laquelle vient d'etre declaree le 18 mai en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce de Chartres. Cette societe a enregistre entre 1991 et 1993 une baisse de plus de 60 p. 100 de son chiffre d'affaires, ainsi que des pertes financieres extremement lourdes. Le cas de Domine SA n'est malheureusement pas unique. Le sous-prefet de Chatellerault a eu l'occasion de prendre contact avec les services du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur, avant le depot de bilan, et les syndicats ont ete recus mercredi dernier par le directeur general de la strategie du ministere. Il lui demande, compte tenu de la situation de ce secteur constitue de nombreuses petites unites elles-memes souvent en difficulte, s'il ne serait pas possible d'imaginer la constitution du premier noyau d'un pole pouvant représenter la derniere chance francaise dans le secteur des fondations speciales en MTPS, bon complement pour les grands groupes de travaux publics francais, ce dans l'attente des effets de la relance de ce secteur et d'un redemarrage de l'economie mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 136

Rubrique : Matériels de manutention et de travaux publics

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1993, page 1648

Réponse publiée le : 18 juin 1993, page 1741

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 juin 1993